

**Initiative populaire fédérale « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants »**

Publiée dans la feuille fédérale le 20 octobre 2009

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art.68s.), que

La constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit :

**Art. 123c** (nouveau) **Mesure consécutive aux infractions sexuelles sur des enfants, des personnes incapables de résistance ou de discernement**

Quiconque est condamné pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est définitivement privé du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement d'article 282 du code pénal.

<b>Canton :</b>		<b>No Postal :</b>		<b>Commune politique (en MAJUSCULES) :</b>		
N°	Nom (Ecrire à la main et en MAJUSCULES)	Prénom	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et no. en MAJUSCULES)	Signature manuscrite	Contrôle (Laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

**Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 20 avril 2011**

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Bissolotti Roberto Loris, Via Lisano 2, 6900 Massagno; Brönimann Andreas, Hühnerhubelstrasse 73, 3123 Belp; Buret Monelle, Place de l'Eglise 1, 1376 Goumoens-la-Ville; Bussat Christine, Cheseaux-Dessus G4, 1264 St-Cergue; Cheseaux Daniel, La Levratte 16, 1260 Nyon; Clivaz Varone Maud, Av. de la Gare 20, 3963 Crans-Montana; Darbellay Christophe, Le Perrey, 1921 Martigny-Croix; Fischer Beatrice, Rosengasse 44, 4600 Olten; Fischer Marie-Thérèse, Ch. de Saule 109, 1233 Bernex; Freysinger Oskar, Crettamalerne, 1965 Savièse; Galladé Chantal, Frümselweg 12, 8400 Winterthur; Gasser Heinz, Rütistrasse 4, 6032 Emmen; Gurtner Sonja, Primevères 21, 2505 Bienne; Holderried-Guyaz Andrée, Untergasse 10 C, 4922 Thunstetten; Jungen Margrit, Kornfeldstrasse 35, 4125 Riehen; Kullmann Samuel, Hohlgasse 10, 3661 Uetendorf; Mayer David, Rue du Perron 34, 1196 Gland; Pfister Viktor, Ischernstrasse 11, 4528 Zuchwil; Surer Martin, Allmendstrasse 6, 3125 Toffen; Verzaro Aline, Rte de l'Etraz 62, 1260 Nyon; Zogmal Alain, Evaux 9, 1213 Onex.

**Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.**

**Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation** (signature manuscrite et fonction officielle) :

Sceau :

Lieu : .....

Date : .....

Signature : .....

Fonction officielle : .....

**Merci de renvoyer ce formulaire au plus vite, même si incomplet, à l'adresse du comité d'initiative ci-dessous.**

Il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

**Comité d'initiative « Marche Blanche », Case postale 1122, 1001 Lausanne**D'autres listes peuvent être commandées à la même adresse, ou téléchargées depuis le site Internet : [www.marche-blanche.ch](http://www.marche-blanche.ch)